

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (maire) - DEREAT JY. —FREMONT L. - HENRY B. - LE FOLL M. – THOMAS D. (adjoints) –. ANGER M. - F. - CREEL G. - GUENNIC MT. - JONET S. - LE BAIL J. - LE GUILLOU G. - MORICE Y. – RINFRAY B.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme DURAND A. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.
- M. LE VEZOUET JP. qui donne pouvoir Am. LE FOLL M. .
- Mme MABIN B. qui donne pouvoir à M. CREEL G.

ABSENTS :

- Mme BOULANGE F.
- M. JACOB JL.
- Mlle MARTIN E.
- M. MORISSEAU M.

M. Loïc Frémont a été nommé secrétaire de séance.

I Approbation du PV de la dernière séance

M. le maire demande s'il y a des remarques concernant le PV de la séance du 24 septembre dernier. Aucune remarque n'est formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

II Modification N°2 du PLU – Ouverture à l'urbanisation de la zone AUYas de la ZAC St-Loup

M. le maire explique que le préfet ne s'est pas prononcé sur la DUP concernant la ZAC Saint-Loup. En effet, des opposants ont manifesté contre la réalisation de cette zone. Cependant, des enseignes commerciales sont prêtes à s'y installer. Ainsi, une parcelle d'une superficie de 7.2 ha et classée en zone Auyas, située en face du garage Toyota pourrait s'ouvrir à l'urbanisation grâce à une modification du PLU. M. Loïc Frémont précise que cette zone permettrait le démarrage de la future zone commerciale.

M. Yves Morice souhaite que les futures enseignes confirment leur installation pour ne pas créer une zone comme à Kérizac, sise sur la commune de Plouisy.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification n°2 du PLU et charge le Pays de Guingamp de mener la procédure, en collaboration avec la commune.

De plus, M. le maire fait part de l'inquiétude des riverains de La Poterie concernant l'avenir de la boulangerie. En effet, celle-ci est à vendre.

Mme Sylvie Jonet s'interroge sur l'installation d'une boulangerie à un autre endroit sur la commune.

M. le maire répond que ce commerce peut s'installer ailleurs.

M. Yves Morice souhaiterait que ce commerce puisse se construire sur la future zone de

Saint-Loup.

III Transfert du chemin des Capucins dans le domaine public

M. le maire fait part que lors du conseil du 7 novembre 2011, le conseil municipal avait approuvé le transfert du chemin des Capucins dans le domaine public. La réalisation de ce transfert a nécessité le concours de Me Gléron, pour clore la succession de Mme Veuve Guillerm. Ainsi, il est désormais possible de transférer ce chemin dans le domaine public. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer les documents nécessaires auprès de l'étude de Me Gléron, notaire à Guingamp, pour transférer ce chemin dans le domaine public.

IV Tarifs de locations de salles au 01 janvier 2014.

M. Bernard Henry explique que la commission des équipements communaux s'est réunie dernièrement, et a décidé de modifier les tarifs comme suit, avec une augmentation d'environ 2.5 % :

Salle des Fêtes :

. Bals.

*pour Pabuais et associations pabuaises	
- matinée ou soirée	220 €
* pour privés extérieurs et associations extérieures	
- matinée ou soirée	430 €

. Fest-noz

*Pabuais et associations pabuaises	
- matinée ou soirée	450 €
* pour privés extérieurs et associations extérieures	
- matinée ou soirée	580 €

. Repas divers avec cuisine : 1/2 salle :

*Pabuais	
midi ou soir	180 €
midi et soir	230 €
*Extérieur	
midi ou soir	240 €
midi et soir	270 €

. Repas divers avec cuisine : salle entière

* Pabuais	
- midi ou soir	260 €
- midi et soir	350 €
* Extérieur	
- midi ou soir	400 €
- midi et soir	470 €

. Apéritif

- Pabuais 80 €
- Extérieur 150 €

. Repas divers sans cuisine : 1/2 salle

- Pabuais 100 €
- Extérieur 220 €

. Repas divers sans cuisine : salle entière

- Pabuais 150 €
- Extérieur 310 €

. Réunions, congrès, conférences :

- Associations locales gratuit
- Extérieur 160 €

. Concours de Cartes – Loto :

- Associations locales gratuit
- Extérieur 170 €

. Séances culturelles et artistiques, arbre de Noël :

- Associations locales gratuit
- Extérieur 200 €

Dorénavant il est institué un tarif « week-end » (du samedi 9h00 au lundi 9h00) :

- Pabuais : 450 €
- Personnes extérieures : 600 €

Il sera fait application d'une majoration de 100 € pour l'utilisation du vidéoprojecteur en sus du montant de location. La caution reste fixée à 600 € pour la location de la salle.

Une caution de 400 € sera également demandée aux utilisateurs du système de vidéo projection.

Salle de réunion :

. Buffets - anniversaire

- Jeunes 60 €
- Adultes 110 €

. Réunions

- Jeunes	35 €
- Adultes	50 €
Caution	100 €

Une caution est également demandée aux personnes et associations qui occupent la salle à titre gratuit, la caution est valable pour l'ensemble des manifestations de l'année et est versée en début d'année.

Il est rappelé que les associations pabuaises bénéficient de la location gratuite de la salle des fêtes pour trois manifestations par an.

La commission propose de conserver un tarif horaire de 20 € pour les heures de ménage complémentaires, en cas de besoin.

M. Bernard Henry précise que les tarifs de locations de salles sont à peu près identiques à ceux de Grâce et Bourbriac. A Pabu, la salle est louée essentiellement pour les bals, les réunions. M. Bernard Henry note une baisse des locations pour les mariages.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014.

V Avenant à la convention de détermination de l'attribution de compensation – FJT

M. Marcel Le Foll explique que la subvention attribuée au FJT par la commune s'élève à 4 712 €. Désormais, c'est Guingamp Communauté qui prend en charge le versement à cet organisme, en se substituant aux communes. Ainsi, l'attribution de compensation d'un montant de 76 189 € attribuée à la commune est diminuée du montant de cette subvention accordée au FJT.

VI Objet : Guingamp Communauté : rapport d'activité générale, service public de l'eau et de l'assainissement, service public d'assainissement non collectif, élimination des déchets, rapports annuels 2012.

M. le maire rappelle que tous les ans, Guingamp Communauté doit adresser ces différents rapports aux conseils municipaux des communes membres qui doivent en prendre acte.

M. Loïc Frémont présente le rapport d'activité générale.

En ce qui concerne la piscine, M. Loïc Frémont note une augmentation de la fréquentation, notamment au niveau des comités d'entreprises. 95 % d'entrées sont payantes, 3 % d'entrées gratuites.

Au niveau de l'activité des déchets, le tonnage baisse. En effet, Guingamp Communauté ne collecte plus les déchets du centre hospitalier (soit 392 tonnes de déchets en moins). Le coût de la collecte s'élève à 136,21 €/la tonne.

Quant à l'école de musique, M. Loïc Frémont explique que 237 élèves y sont inscrits, dont 29

élèves de Pabu.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, M. Loïc Frémont note qu'il existe une maison de l'enfance à Ploumagoar, la crèche Pinocchio, près du stade de Roudourou, le Relais d'Assistantes Maternelles. Parmi les différentes activités : soutien éducatif, ciné-jeunes, le conseil communautaire des jeunes..

Dans le cadre du développement économique, il faut noter une baisse des contacts en 2012. Parmi les principales activités : réalisation de la voirie à Kergré Ouest, études concernant le parc d'activités de Kérizac, le bilan de concertation concernant la ZAC Saint-Loup, la future ressourcerie sur la zone de Kerhollo Ouest (les travaux devraient débuter en 2014).

Guingamp Communauté a acquis 2 ha70 près de l'entreprise Stalaven pour constituer une réserve foncière.

Des études concernant une plateforme rail-route sont en cours, structure qui serait éventuellement créée sur la zone de Bellevue à l'arrière de l'entreprise FARMOR.

Quant à l'aménagement numérique du territoire, M. Loïc Frémont va participer mardi 5 novembre à un jury qui va choisir les candidats habilités à présenter une offre pour l'attribution du marché de la première tranche d'installation de la fibre optique (FTTH). Le marché concernant la montée en débit sur les « zones blanches » (via l'installation de NRAMED), sur les communes de Plouisy et Tréglamus, sera attribué le 15 novembre. Pour le déploiement de la fibre optique, la commune de Grâce a été retenue, car il existe également une « zone blanche » sur cette commune.

Dans le domaine de l'aménagement de l'espace, il faut noter l'agrandissement du quartier de la gare avec l'acquisition de la propriété dite « Kéavel » créant une ouverture du côté de Ploumagoar.

Pour l'accueil des gens du voyage, M. Loïc Frémont informe que l'aire d'accueil a été mise en service en 2006. En 2012, le coût des missions évangéliques s'élève à 31 784,61 €

M. le maire remercie M. Loïc Frémont pour son exposé.

VII Questions diverses

Vestiaires du Rucaër

M. Marcel Le Foll informe que les mobil-homes vont être déplacés d'ici la fin de cette semaine. Le permis de construire devrait être délivré prochainement. Les nouveaux vestiaires seraient livrés en décembre, subventionnés à hauteur de 58 %.

Rythmes scolaires

M. Jean-Yves Déréat explique que la chargée de mission est en poste depuis le 1^{er} octobre. Elle a fait l'inventaire au niveau des personnels, des locaux, et note de nombreuses difficultés au niveau de l'organisation.

M. le maire déclare que la situation peut évoluer après les élections municipales.

M. Jean-Yves Déréat informe que la collecte des jeux et jouets est reconduite cette année, en partenariat avec la commission municipale des enfants et le service jeunesse de Guingamp Communauté. Elle a lieu du 12 au 22 novembre 2013.

M. Le Maire adresse ses vifs remerciements à M. Loïc Frémont, pour le livre qu'il a réalisé sur l'histoire de Pabu, remis à tous les conseillers municipaux.

Téléthon

M. Bernard Henry informe que le téléthon est organisé le 23 novembre prochain. Au programme : cours de zumba, vélo, marche, concentrés cette année au bourg. Un café sera offert à tous les participants par la municipalité.

Repas du 11 Novembre

Mme Denise Thomas informe que 170 personnes sont déjà inscrites. M. Bernard Henry rappelle le programme en précisant que le repas sera servi à 13h00.

M. le maire rappelle que le recensement de la population a lieu du 15 janvier au 16 février 2014. Il est nécessaire de recruter 5 agents recenseurs. Un article va être publié dans la presse.

Convention ERDF

M. Marcel Le Foll explique qu'il est nécessaire de passer une convention avec ERDF pour embellir les transformateurs situés sur la commune. M. Marc Le Faucheur, artiste peintre, a été sollicité pour la réalisation de fresques sur ces bâtiments. Six transformateurs vont bénéficier de ces travaux, dont : Kergoz, La Poterie, rue J.L. Martin, près de l'école du Croissant.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature de cette convention avec ERDF. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 400 €

Mme Martine Anger est chargée de choisir différents thèmes en collaboration avec M. Le Faucheur.

Terrains Riou

M. le maire informe que des terrains appartenant aux conjoints Riou, situés près de la carrosserie Tanguy sont mis en vente aux enchères à 35 000 €. Après appel téléphonique de Me Hommey Kerlaouézo, chargée de la vente, il s'avère que la mise à prix s'élèverait désormais à 135 000 €. M. le maire déclare, qu'à ce prix, la commune ne participera pas aux enchères. M. Yves Morice précise qu'il est nécessaire de suivre ce dossier.

Maison des potiers

M. le maire explique que la préfecture n'a pas validé la délibération concernant l'exercice du droit de préemption concernant l'acquisition de la maison des potiers à Kérez. M. le maire, rejoint, en cela par Mme Sylvie Jonet, regrette cette décision et en prend acte.

Maison pluridisciplinaire de santé

M. Le maire informe de sa participation à une réunion avec les médecins du secteur de Guingamp, pour la réalisation d'une maison pluridisciplinaire de santé, sur le site du centre hospitalier. Il déclare que cette réalisation pourrait conforter le développement de l'hôpital. Par contre, la ville de Guingamp est opposée à la création de cette structure.

M. Gérard Créel présente le rapport du SPANC. Il note que 240 visites ont été effectuées en 2012. Le coût est de 25 € (installation ancienne), 60 € pour une installation neuve.

Dans le domaine de l'assainissement, il existe trois stations d'épuration : Grâce, Pont-Ezer et Pabu. Trois micros stations fonctionnent : Plouisy, Kerlidiguès, et Lautremen à Ploumagoar. Une plateforme de compostage est installée à Plouisy. La commune de Pabu s'y approvisionne en compost (environ 11 tonnes). M. Gérard Créel informe que la fourniture de compost est gratuite.

Le coût de l'assainissement pour un particulier s'élève à 2.30 €

M. Gérard Créel présente le rapport concernant l'eau : 11 250 abonnés, 355 kilomètres de réseaux existants. 2 888 mètres de canalisation d'eau potable ont été renouvelées. Le prix du m³ d'eau s'élève 2.09 €TTC.

M. le maire remercie M. Gérard Créel pour sa présentation.

Inventaire des zones humides

M. Marcel Le Foll indique que l'inventaire des zones humides a commencé. Une commission composée d'élus et d'agriculteurs a été constituée.